

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2016 à 19 HEURES**

L'an deux mil seize et le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Michèle SELIER, Bernard GUIMBERT, Christine BENARD, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Jérôme BROCHARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Chantal GUIDEZ, Jean-Claude MARTIN, Christine FOURIER, Daniel HENRY, Martine MICHEL, Marc SEGRETIN

Absents excusés :

Florence HAULTCEUR donne procuration à Jean-Claude MARTIN
Sabrina CHAUVET donne procuration à Martine MICHEL
Patrick MANGIN donne procuration à Christine BENARD
Emmanuelle LECOMTE donne procuration à Céline CHANCY

Secrétaire de séance : Jean-Claude GRISI

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Projet éolien :

Monsieur le maire présente les représentants de la société NORDEX qui va faire, à l'ensemble du conseil, un exposé du projet éolien sur notre commune.

Après une présentation brève de la société 2.4 milliards de chiffre d'affaire, 3 100 emplois, 6 300 éoliennes dans le monde, les représentant nous exposent le choix de Seignelay et nous informe d'un planning global, soit 3 à 6 ans d'études et la réalisation entre 20 et 40 ans d'exploitations.

Après avoir décrit les arguments :

- retombées financières : environ 67 000 euros/an pour la commune
- mesures compensatoires : aide à l'investissement dans la commune
- création d'activités locales : appel à des sous-traitants locaux et création de 2 emplois pour 6 éoliennes.

Les experts NORDEX répondent aux questions des élus sur la réglementation, les nuisances entre autres.

A l'issue de la présentation du projet et après la sortie des représentants de la société Nordex, monsieur le maire propose au conseil municipal de débattre. Monsieur Jean-Claude MARTIN et Madame Céline CHANCY se retirent et ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Monsieur Daniel HENRY insiste sur le fait que la délibération ne doit porter que sur le projet.

Des conseillers informent monsieur le maire qu'il serait difficile de se prononcer sur l'implantation des éoliennes sans savoir exactement où elles se situeraient.

Après en voir délibéré, le conseil municipal, pour 14 « voix pour » et 3 abstentions :

- Se prononce favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société Nordex France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du projet (observations de terrain, étude des règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordements...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;
- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition et la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales en vue du projet.

Achat du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal le service des domaines doivent donner leur avis si le montant de l'achat excède 75 000 €. Les domaines viennent de nous donner la valeur vénale qui s'élève à 70 000 €. Monsieur le maire propose donc au conseil municipal d'acquérir l'ancien bâtiment du Crédit Agricole au prix initialement demandé, soit 80 000 €.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents relatifs à cet achat (acte d'achat, prêt, subvention...)

Consultation d'un bureau d'étude pour une mission complémentaire impasse du

Champ d'Arcy ;

Céline CHANCY adjointe aux travaux, informe le conseil municipal que des investigations complémentaires doivent être menées concernant le marché de réhabilitation des réseaux rue et impasse du Champ d'Arcy, rue du vivier et rue des Chapelains.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents relatifs à cette mission.

Consultation bureaux d'études spécialisés pour un diagnostic et une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la piscine ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une rénovation complète de la piscine doit être menée. En effet notre bassin est devenu abrasif avec le temps et les enfants se coupent régulièrement les pieds. C'est pourquoi un audit complet va être lancé afin de pouvoir lancer les travaux par phasage.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents relatifs à cette mission.

Lancement des démarches pour le cimetière ;

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la réglementation nous impose la reprise des concessions qui ne sont pas entretenues. Il s'agit de concessions perpétuelles.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et autorise le maire à lancer les démarches.

Tarif maison de l'enfance – mercredi – et règlement intérieur ;

Monsieur le maire présente au conseil municipal le règlement intérieur relatif aux mercredis et les tarifs s'y afférents :

	QT1	QT2	QT3	QT4	QT5
Fréquentations exceptionnelles (4 maximum dans le mois)	1,40 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €
Forfait matin (au-delà de 4 fréquentations)	9,00 €	9,50 €	10,00 €	10,50 €	11,00 €
Fréquentations exceptionnelles + repas	5,31 €	5,36 €	5,41 €	5,46 €	5,51 €
Repas + temps d'animation périscolaire 12h30/18h30	5,41 €	6,71 €	8,41 €	8,91 €	9,41 €
Fréquentations exceptionnelles + repas + temps d'animations périscolaire	6,81 €	8,16 €	9,91 €	10,46 €	11,01 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Christine BENARD souligne que la priorité du service est le maintien de l'ouverture. Ceci grâce à un grand nombre d'inscription les mercredis.

Achat de tableaux interactifs pour l'école élémentaire ;

Monsieur le maire propose l'acquisition de 2 tableaux interactifs. Deux démonstrations ont eu lieu avec les enseignants et les élus disponibles. Nous devons ouvrir nos enfants à l'école de demain et leur faciliter l'accès aux outils numériques. C'est un outil évolutif et les enseignants sont très motivés. Un tableau sera mis à disposition dans chaque bâtiment et un planning devra être mis en place par les enseignants.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous les documents afférents à l'achat ainsi qu'aux subventions.

Informations diverses :

- Congrès départemental des pompiers : monsieur le maire rappelle que le congrès aura lieu le dimanche 2 octobre. Il coïncidera avec la prise de fonction du nouveau directeur du SDIS. Il invite les élus présents à se joindre à la manifestation.

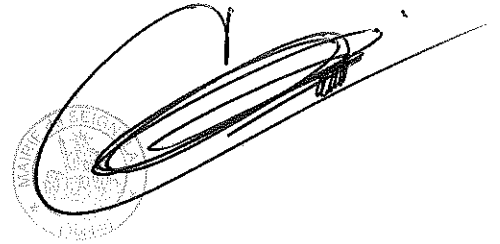
L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 21h15

Le Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry CORNIOT', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.